



Circulaire de rentrée 2019/2020

PRESENTATION DE L'EQUIPE EDUCATIVE

Les enseignantes :

- Mme Emilie **DREAN** en PS1/PS2/GS
- Mme Roselyne **GERNIER** en MS
- Mme Myriam **AUFFRET** en CP/CE1
- Mme Aurélie **MONNIER** en remplacement de Virginie **ESPAGNON** en CE1/CE2
- Mme Nathalie **LE DRO** en CE2/CM1 le lundi, mardi et jeudi
- Mme Pauline **GUILLO** en CE2/CM1 le vendredi
- M. Arnaud **LE PAGE** le lundi et le vendredi en CM1/CM2
- Mme Marie **BOCQUET** le mardi et le jeudi en CM1/CM2 + Chef d'Etablissement
- M. Marc **JEHANNO** : Enseignant spécialisé (3h/semaine)
- Mme Faustine **BERNARD**, intervenante en anglais sur le temps de midi pour les maternelles et à partir de 16h45 le lundi, jeudi et vendredi pour les élèves de primaire, inscrits aux ateliers ludiques d'anglais.

Le personnel non enseignant :

employé par l'OGEC :

- Mme Sandrine **CHAMPION** : Aide maternelle en PS/GS, service de la cantine pour les classes élémentaires, étude et/ou garderie du soir.
- Mme Valérie **HAMON** : Aide maternelle en MS, service de la cantine pour les maternelles, garderie le matin.
- Mme Isabelle **LOTTRAM** : Agent d'entretien, service de la cantine pour les classes maternelles et élémentaires, garderie du soir.
- Mme Kristelle **CELO** : Agent d'entretien et de service à la cantine pour les classes maternelles et élémentaires, étude du soir pour les CM1, CM2.
- Mme Laurence **BURELLE** : Agent de surveillance pour l'étude du soir pour les CP, CE1, CE2.
- Mme Claudine **ROBINO**, comptable (assure la facturation) présente le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.
- Mme Nadia **LEVAILLANT**, secrétaire présente le jeudi et vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 16h15.

employé par l'Inspection Académique :

- Mme Laurence **BURELLE** : AESH (Accompagnant des Elèves en Situation de Handicap) en CE2 et CM1.
- Mme Claude **GAREL** : AESH en MS et CE1.
- Mme Céline **MARTIN** : AESH en CM2.

employé par Vannes Relais :

- Mme Marie **ADELER** : Surveillante de cour pour les classes élémentaires, de 12h à 13h15.

employé par la Ville de Vannes :

- M. Alain **MALLET** : Agent de sécurité, aux heures d'entrée et de sortie de l'école.

PRESENTATION DES ASSOCIATIONS DE L'ECOLE

Deux associations fonctionnent grâce à l'investissement de parents d'élèves et en collaboration avec la directrice :

L'**OGEC** (Organisme de Gestion de l'Enseignement Catholique) s'occupe directement de la gestion des finances de l'école et de tout ce qui s'y rapporte. Il a la responsabilité du personnel de service, veille à l'entretien et à l'amélioration des locaux. *Présidente : Mme Pascale Corre*

L'**APEL** (Association de Parents d'élèves de l'Enseignement Libre) représente les parents à l'intérieur de l'école. Elle a un rôle d'animation au sein de l'école: organisation de soirées et fêtes. Elle apporte également son aide lors des sorties et des projets pédagogiques. *Présidente : Mme Hannah Walker*

Si vous le désirez, vous pouvez prendre contact avec l'une de ces associations. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.

LA PASTORALE

La Pastorale concerne toute la vie de l'école. Elle offre aux enfants la possibilité et les moyens pour vivre et grandir dans la Foi. En pratique, chaque enseignante assure la catéchèse dans sa classe en liaison avec **la Paroisse Saint Patern.**

Le Père Raphaël d'Anselme nous rend visite régulièrement à l'école et célèbre avec nous les temps forts de l'année liturgique. Pour la catéchèse familiale (du CE1 au CM2), la préparation à la première communion, il faut prendre contact directement avec le prêtre de votre paroisse.

RAPPEL SUR LA SECURITE

- Une fois sorti de l'enceinte de l'école, l'enfant est sous la responsabilité de ses parents.
- Les parents des enfants de maternelle viennent les accompagner et les chercher en classe ou en garderie.
- **Les parents des enfants d'élémentaire (dès le CP) peuvent les accompagner et les chercher jusque dans le hall de l'école. Afin de faciliter la surveillance, ils ne sont pas autorisés à aller sur la coursive ou dans les cours de l'école.**
- Si les parents ne viennent pas chercher eux-mêmes leur(s) enfant(s) ils doivent fournir une autorisation écrite à l'enseignante et à la personne désignée pour les accompagner. Les enfants sont autorisés à sortir seuls de l'école - avec votre accord - à partir du CM1.
- Merci de ne pas rester discuter et d'éviter les attroupements devant l'école.

ABSENCE DE L'ELEVE

Les parents doivent **impérativement** prévenir le jour même l'enseignante ou la directrice de toute absence imprévue. Nous vous rappelons que l'école est obligatoire dès le CP et que **toute absence doit être signalée par un mot signé des parents avec une raison justifiée** ou d'un certificat médical.

ASSURANCE SCOLAIRE

L'assurance **individuelle accident** est obligatoire sur temps de classe et pour toutes les activités scolaires de type : sorties, piscine, classes de découvertes...

L'Ecole vous propose d'adhérer à la Mutuelle Saint-Christophe.

Le montant de la cotisation est fixé à **10,50€** à régler de préférence par chèque, à l'ordre de l'**O.G.E.C école Sainte-Marie**. Si vous y avez déjà souscrit auprès de votre propre assurance, vous devez **obligatoirement nous transmettre votre attestation d'assurance « Individuelle accident 2019-2020 »**, avant le **15 septembre 2019**. Au-delà de cette date, vous serez automatiquement affilié à la **Mutuelle Saint-Christophe**.

La responsabilité civile établissement est obligatoire pour tous les élèves (1,60€ par élève). Elle sera notée sur la première facture.

GARDERIE/ETUDE/CANTINE

GARDERIE

Elle est ouverte du lundi au vendredi de 7h30 à 8h15 le matin et de 16h 45 à 19h le soir.

ETUDE

L'étude surveillée est proposée de 16h45 à 17h15 pour les CP et de 16h45 à 17h45 à partir du CE1.

L'étude des **CM1-CM2** a lieu dans la classe des CM2. Celle des **CP-CE1-CE2**, a lieu le lundi en classe de CP, le mardi en CE2/CM1, le jeudi en MS/GS et le vendredi en CE1.

Le temps d'étude permet d'avancer les devoirs mais les parents restent responsables du travail du soir de leur enfant et doivent le contrôler en rentrant à la maison.

CANTINE

L'école dispose d'une cantine. La fourniture des repas en **liaison chaude** est assurée par la société ANSAMBLE.

Les menus sont affichés dans le hall et sur le site internet de l'école.

Tout repas commandé la veille sera facturé même si l'enfant est malade. Lorsque la famille prévient de son absence (par téléphone, mail ou auprès de l'enseignante), il faudra impérativement anticiper pour les jours suivants en prévenant du nombre de repas à décommander, afin d'établir au mieux les prévisions.



FACTURES ET PAIEMENTS

Modalités de fonctionnement

Le prélèvement, **mode de règlement à privilégier**, a lieu le 6 de chaque mois, en 10 versements échelonnés du 6 octobre 2019 au 6 juillet 2020, le dernier versement étant le solde de l'année. **(sauf si ce solde est très important. Dans ce cas, nous partageons la somme restante en deux prélèvements : juillet et août)**

☞ Si vous souhaitez malgré tout régler par chèque ou en espèces, le paiement se fera à réception de la facture tous les deux mois.

TARIFS 2019/2020

Objet	Niveau de classe	Prix en EURO
Rétributions (forfait de base) ou Contribution volontaire de solidarité (facultatif)	Tous	20 euros/mois 8 euros/ mois à partir du 3 ^{ème} enfant ou 23* euros/mois
Location de manuels scolaires/fichiers	Primaires	2,60 euros/mois

* Les familles qui le souhaitent peuvent soutenir davantage les projets de l'école en choisissant de payer la **contribution volontaire de solidarité** : merci de le préciser à la comptable par téléphone ou par mail.

A noter : Le montant des fournitures scolaires pour l'année s'élève à 63 €. La Mairie de Vannes reverse à l'école une subvention de 43,50 €, les familles vannetaises paient la différence.

Attention ! Pour les familles non vannetaises certaines municipalités ne reversent pas à l'école cette allocation fournitures : les familles concernées devront donc régler 63€ par enfant pour l'année.

TARIFS 2019/2020 : Services péri-scolaires

CANTINE :

Niveau de classe	Prix en EURO
Maternelles	4,35 €/repas
CP/Primaires	4,40 €/repas

GARDERIE :

FORFAIT MENSUEL : 25€ pour les usagers réguliers

OU

Forfait occasionnel :

Objet	Niveau de classe	Prix en EURO
Garderie matin 7h30 - 8h15	Tous	1,35 €/jour
Garderie soir 16h45 - 18h	Maternelles	2,10 €/jour
Etude soir 16h45 - 18h	De CP à CM2	2,40 €/jour
Garderie soir 18h - 19h00	Tous	1,70 €/jour
Dépassement après 19h00	Tous	4.00 €/1/4 heure entamé

Aide de la mairie :

Les familles Vannetaises peuvent bénéficier d'une aide pour le paiement de la cantine, accordée par les services sociaux en fonction des ressources. Vous pouvez vous adresser à :

Accueil Unique Enfance, 22 Avenue Victor Hugo à Vannes Tel : 02 97 01 65 10

Ces services vous délivreront **une attestation annuelle ainsi qu'un mandat qui seront à remettre à l'école, au plus tôt.**

Vous ne réglerez alors que le montant réel de votre repas déduction faite de l'aide.

Mme Claudine Robino, secrétaire-comptable, se tient à votre disposition pour toute question éventuelle à propos de votre facture, le mardi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

REUNIONS DE CLASSE

PS1/PS2 : vendredi 30 août, à 18h, avec Mme DREAN

MS : mardi 17 septembre, à 18h, avec Mme GERNIER

GS : lundi 23 septembre, à 18h, avec Mme DREAN

CP : jeudi 12 septembre, à 18h, avec Mme AUFFRET

CE1 : jeudi 19 septembre, à 18h avec Mme AUFFRET

CE/CE2 : vendredi 20 septembre, à 18h avec Mme ESPAGNON

CE2/CM1 : jeudi 26 septembre, à 18h, avec Mme LE DRO

CM1/CM2 : mardi 24 septembre, à 18h, avec Mme BOCQUET et M. Le PAGE

VACANCES SCOLAIRES

Vacances de Toussaint	du vendredi 18 octobre après la classe au vendredi 1 ^{er} novembre - reprise le lundi 4
Vacances de Noël	du vendredi 20 décembre après la classe au vendredi 3 janvier - reprise le 6 janvier 2020
Vacances d'hiver	du vendredi 14 février après la classe au vendredi 28 février - reprise le lundi 2 mars
Vacances de printemps	du vendredi 10 avril après la classe au vendredi 24 avril matin - reprise le lundi 27 avril
Vacances d'été	Le vendredi 4 juillet après la classe

DATES A RETENIR :

A noter : Il n'y aura pas classe :

◇ **le vendredi 6 décembre** : Journée de la Fraternité dans les Ecoles Catholiques

◇ **le jeudi 21 et le vendredi 22 mai 2020** : Pont de l'Ascension

◇ **le lundi 1^{ER} juin 2020** : Lundi de Pentecôte

INTERNET



Pour être régulièrement informé de la vie de l'école, venez rejoindre notre page Facebook : <https://www.facebook.com/ecolessaintmarievannes>

Vous pouvez également consulter les nouveaux articles sur notre site internet. Pour être informé de leur parution, vous devez :

- Aller sur le site : <https://blogtrottr.com/>
- Mettre le nom du site de l'école : www.ecolesaintmarie.com
- Ajouter l'adresse mail sur laquelle vous souhaitez obtenir les notifications (la vôtre).

